



# Communiqué de presse

---

## **TRW DÉVOILE SA BARRE DE TORSION ULTRA-LÉGÈRE POUR POIDS LOURDS**

**Livonia, Michigan (États-Unis) - 12 janvier 2015** – TRW Automotive Holdings Corp. (code NYSE : TRW) présente une nouvelle barre de torsion ultra-légère pour poids lourds. Celle-ci se révèle en effet 30 % plus légère que les modèles déjà existants et aussi plus intéressante économiquement pour les constructeurs.

Cengiz Erdogan, directeur de l'ingénierie Liaison au sol et Suspension des véhicules utilitaires chez TRW Europe, commente: «L'allègement est un critère de plus en plus important pour les constructeurs qui vont être soumis, dans les années à venir, à des objectifs très ambitieux en termes d'économies de carburant et de respect des normes d'émission de CO2. Les technologies utilisées dans la conception des véhicules ainsi que le choix des matériaux vont être examinés avec attention. C'est pourquoi, nous devons concevoir des produits qui permettront de gagner en légèreté. »

« Le développement de cette barre de torsion fut un vrai challenge car le potentiel d'optimisation de la barre de torsion conventionnelle, en production depuis maintenant plusieurs décennies, est relativement limité. La solution envisagée est l'intégration fonctionnelle d'éléments cardaniques entre l'articulation élastique et les éléments de connexion situés entre les deux boîtiers. Nous avons donc repensé la section tubulaire, qui comporte maintenant deux pièces métalliques inversées en forme de C, lesquelles sont soudées aux boîtiers. »

« La barre de torsion offre aussi l'avantage d'être interchangeable, la géométrie du design actuel et celle du design allégé étant tout à fait identiques. Les pièces de nouvelle génération sont ainsi interchangeables sur la plupart des véhicules de nos clients sans aucune modification.»

TRW a récemment conclu un contrat de développement avec un grand constructeur européen de poids lourds pour une mise en production de sa nouvelle barre de torsion prévue fin 2016.

**Fin**

### **À propos de TRW**

Avec un chiffre d'affaires de 17,4 milliards de dollars en 2013, TRW Automotive se classe parmi les équipementiers automobiles leaders dans le monde. La société, dont le siège social est établi aux États-Unis, à Livonia (État du Michigan), emploie par le biais de ses filiales près de 65 000 personnes dans 24 pays. La gamme de produits de TRW Automotive comprend les systèmes intégrés de contrôle et d'aide à la conduite, les systèmes de freinage, de direction, de suspension et de sécurité des passagers (ceintures de sécurité et airbags), les calculateurs électroniques et organes moteur, les systèmes de fixation et les services et pièces de rechange en après-vente. Sauf indication contraire, toutes les références faites à « TRW Automotive », « TRW » ou à « la société » dans le présent communiqué désignent TRW Automotive Holdings Corp. et ses filiales. Pour suivre l'actualité de TRW Automotive sur Internet : [www.trw.com](http://www.trw.com).

### **Énoncés prospectifs**

Le présent communiqué contient des énoncés qui, ne reposant pas sur des faits passés, sont dits « prospectifs » au sens du texte de loi américain Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Nous demandons aux lecteurs de ne pas accorder une trop grande confiance à ces énoncés, dont la validité se limite à la date du présent document. Tous ces énoncés prospectifs sont soumis à un grand nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes qui peuvent faire différer matériellement nos résultats réels de ceux suggérés par eux, y compris ceux exposés dans notre Rapport annuel sur Formulaire 10-K pour l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2013 (notre "Formulaire 10-K") et nos Rapports sur Formulaire 10-Q pour les trimestres fiscaux clos au 28 mars, 27 juin et 26 septembre 2014, tels que : la survenue de tout événement, toute modification ou autre circonstance susceptible de donner lieu à la résiliation du contrat de fusion ZF, susceptible d'avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; l'incapacité de réaliser la fusion ZF proposée, ou de la réaliser dans les délais ou de la manière aujourd'hui prévue, ce qui pourrait avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; les risques liés au fait que l'attention de la direction peut être détournée de nos activités commerciales permanentes en raison de la fusion ZF ; les effets de l'annonce de la fusion ZF proposée sur nos relations avec nos clients, fournisseurs, partenaires de joint-venture et autres, ainsi que sur notre résultat d'exploitation et nos affaires d'une façon générale ; les risques liés à la cession des soupapes de moteur, qui peut également nous porter tort ; toute diminution matérielle des ventes d'automobiles et de la production affectant négativement nos résultats ou la viabilité de notre base d'approvisionnement ; les risques associés aux opérations en dehors des États-Unis d'Amérique, y compris les incertitudes économiques et politiques de certaines régions, affectant négativement notre activité, nos résultats ou notre état financier ; l'échec de la mise en œuvre de nos efforts d'expansion actuels affectant négativement notre activité et nos résultats ; les développements liés aux enquêtes antitrust qui affectent négativement notre situation financière, nos résultats, nos flux de trésorerie ou notre réputation ; les pressions tarifaires de nos clients affectant négativement notre rentabilité ; la concurrence mondiale affectant défavorablement nos ventes, notre rentabilité ou situation financière ; toute interruption dans nos systèmes informatiques ayant des répercussions négatives sur notre activité et nos opérations ; toute interruption des approvisionnements provoquant une rupture de production pour nos clients ou nous-mêmes ; la perte de l'un de nos principaux clients ou la perte d'une partie importante de son activité nous affectant négativement matériellement ; le renforcement du dollar

américain et les autres fluctuations du taux de change des devises étrangères, ayant un impact sur nos résultats ; nos passifs éventuels et les questions fiscales impliquant des pertes ou des coûts substantiels ; toute incapacité à protéger nos droits sur la propriété intellectuelle, affectant négativement notre société ou notre position concurrentielle ; les pressions inflationnistes sur les biens de consommation, affectant négativement notre rentabilité ou notre base d'approvisionnement ; les coûts ou impacts négatifs sur notre activité, notre réputation ou nos résultats liés aux réglementations gouvernementales ; les arrêts de travail et autres conflits sociaux survenus sur nos sites ou sur ceux de nos fournisseurs ou des acteurs de notre chaîne logistique, affectant négativement nos résultats d'exploitation ou notre état financier ; ainsi que les autres risques et incertitudes, indiqués sur notre formulaire 10-K et dans nos autres déclarations à la SEC (Securities and Exchange Commission). Tous les énoncés prospectifs sont expressément assortis dans leur intégralité des réserves d'usage. Nous ne sommes pas tenus de publier les éventuelles révisions apportées à ces énoncés prospectifs.

###